

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN·AMRO Investment Solutions

BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds

un compartiment de ABN AMRO Funds

Catégorie d'Actions : F EUR Capitalisation (ISIN LU2054453316)

Ce Fonds est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Objectif et politique d'investissement

BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds appartient à la catégorie des Fonds à gestionnaire unique.

L'objectif du fonds est d'accroître la valeur de son actif à moyen terme, en ciblant un écart de suivi de 3 %, en investissant principalement dans des obligations d'entreprise de qualité investment grade libellées en euros émises par des sociétés domiciliées dans la zone euro; et dans des obligations et des titres assimilés aux obligations de qualité investment grade libellés en euros émis ou garantis par un État membre de l'Union européenne et faisant partie de la zone euro, tels que les obligations à taux fixe et les obligations à taux variable.

Le Fonds investira au moins 60 % de son actif net dans ces titres sur une base consolidée (investissements directs et indirects).

Le Fonds ne peut pas investir dans des actifs en défaut, mais il peut investir dans des actifs décorés à hauteur de 10 % de son actif net.

Le Fonds peut également utiliser des produits dérivés sur ce type d'actifs à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % dans des comptes de dépôt, y compris des liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment.

Risque d'investissement durable

Le compartiment met en avant des facteurs environnementaux et sociaux et est considéré comme un produit d'investissement conformément à l'article 8 (1) du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel qu'énoncé dans le Livre 1.

À cet égard, l'univers éligible est déterminé par les critères suivants :

- Filtres d'exclusion : les filtres d'exclusion ont pour but d'exclure de l'univers initial les entreprises et les activités susceptibles d'avoir un effet négatif sur la société et l'environnement ou les droits de l'homme (activités et exclusions normatives). Pour cette raison, certains secteurs controversés sont exclus, notamment : armes, producteurs et vendeurs de tabac, OGM, production d'alcool, jeux d'argent, divertissement pour adultes, forage dans l'Arctique, gaz de schiste, sables bitumineux, extraction de charbon, etc. Le gestionnaire

d'investissement externe doit donc se conformer aux règles d'exclusion de la politique d'investissement durable de la Société de gestion (conformément au Livre I du prospectus) et peut appliquer des exclusions supplémentaires de sa propre politique d'investissement durable de base.

- Un cadre d'intégration ESG basé à la fois sur des indicateurs ESG propriétaires et de fournisseurs externes tels que des notes ESG fondamentales, par exemple des notes ESG de MSCI pour les émetteurs entreprises et Verisk Maplecroft pour les scores ESG d'investissement souverains, pour identifier les émetteurs dans la perspective de la constitution du portefeuille. Les émetteurs dont le score ESG tiers mentionné ci-dessus est inférieur à la note médiane sont exclus. En ce qui concerne l'intégration ESG, les émetteurs dont la notation ESG fondamentale (risque) est « très élevée » (soit au niveau ESG global, soit sur le pilier « gouvernance » en particulier) sur la base du cadre d'évaluation ESG des émetteurs propriétaires du gestionnaire d'investissement externe seront exclus. L'analyse extra-financière couvre au moins 90 % du portefeuille. Les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG.

Relation avec le Portefeuille de référence

Ce Fonds est géré activement et comparé au Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-10 Years Index à des fins d'indicateurs de performance et de niveau de risque. Cependant, la référence à ce Portefeuille de Référence ne constitue aucun objectif ni une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Fonds ne restreint pas son univers aux composantes du Portefeuille de Référence.

Le Portefeuille de Référence n'évalue ni n'inclut ses composants sur la base de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

La monnaie de référence du Fonds est EUR.

La durée minimale de détention recommandée est de 3 années.

Les revenus sont systématiquement réinvestis.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Le profil de risque et de rendement du Fonds repose sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce Fonds. Le classement du Fonds reflète avec une précision raisonnable le risque du Fonds dans les conditions de marché antérieures. Les données historiques sur lesquelles repose le profil ne donnent pas d'indication fiable quant au risque inhérent aux circonstances et événements dans le futur qui sont différents de ce à quoi le Fonds a été exposé par le passé.

Le profil de risque et de rendement d'un Fonds est fourni à titre indicatif; il ne constitue ni objectif, ni une garantie et peut changer au fil du temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que le Fonds est dénué de tout risque. Un potentiel de performance supérieur s'accompagne généralement de risques potentiels plus élevés.

Pourquoi le Fonds appartient-il à cette catégorie spécifique?

Le niveau de risque de ce Fonds est généralement déterminé par son allocation d'actifs, par les marchés d'investissement et secteurs économiques ainsi que par son exposition aux changes.

Le niveau de risque du Fonds reflète essentiellement les risques de marché découlant de l'exposition au Marché de la dette européenne.

D'autres risques qui sont importants pour le Fonds mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique sont décrits ci-après :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière à satisfaire ses engagements tels que le paiement, la livraison et le remboursement.

Risque de liquidité : Ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un prix de marché juste et au moment souhaité à cause d'un manque d'acheteurs.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements; les rétrogradations de la note d'une émission ou d'un émetteur peuvent entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le Fonds a investi.

Risque lié aux instruments dérivés : En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir le risque et/ou à exercer un effet de levier sur le rendement de sa position. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'effet de levier renforce la volatilité du Fonds.

Risque lié à l'effet de levier important : Une légère baisse de prix d'un portefeuille d'actifs à effet de levier entraînera une perte beaucoup plus élevée pour la Société. Un effet de levier global important et/ou des conditions de marché inhabituelles peuvent entraîner des pertes importantes pour la Société.

Pour obtenir de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Investment risks » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de sa commercialisation et sa distribution. Ces frais diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	1,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,48 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximum. Il se peut dans certains cas que vous payiez moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant effectif.

Le pourcentage des frais courants présent ici repose sur les dépenses engagées pendant la période de douze mois clôture le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre et exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

En cas de conversion d'actions, une commission maximum de 1,00% peut être facturée aux investisseurs.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Fees and Costs » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne sauraient augurer des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de tous les frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

La part a été lancée en juin 2020.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en tant que variation en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire du Fonds à la fin de chaque exercice.

Informations pratiques

Société de gestion

ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Banque dépositaire

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur le Fonds, le prospectus et les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus, sans frais et en langue anglaise, auprès de la Société de gestion, des agents locaux ou sur Internet à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération la plus récente de la Société de gestion, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, pourront aussi être disponibles sur le site Internet suivant, une fois que ces derniers auront été approuvés par l'AMF : <https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/footer/Regulatory-information.html> et un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société.

Publication des prix

Le dernier prix des actions du Fonds est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Conversion d'Actions

Les actionnaires peuvent demander la conversion de tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre Fonds ou d'une autre catégorie ou classe. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière de convertir des actions et sur

les règles en vigueur, les actionnaires sont priés de se référer au prospectus (section « Subscriptions, Conversion and Redemptions of Shares »).

Informations spécifiques sur le Fonds

Le présent document d'Informations clés pour l'investisseur décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de la SICAV AAF, tandis que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont préparés pour la SICAV AAF dans son intégralité. L'actif et le passif de chacun des compartiments du fonds à compartiments multiples AAF sont séparés en vertu de la loi, aussi seuls les bénéfices ou pertes du compartiment ont-ils un impact sur votre investissement. D'autres catégories d'actions peuvent être disponibles pour ce Fonds. Les investisseurs trouveront plus de détails à ce sujet dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples informations sur les catégories d'actions distribuées au public dans leur juridiction, les investisseurs sont priés de consulter www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Législation fiscale

Le Fonds est régi par les lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'actionnaire, le Domicile du Fonds peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle. Pour obtenir de plus amples détails, l'actionnaire devrait consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.